Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Vendredi 9 Joumada II 1445
22 Décembre 2023

N° 149

39ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **2901**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... **2903**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **2907**
Homologation de résolutions **2908**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **2908**
Avis aux créanciers..... **2910**
Convocations
Sociétés anonymes **2911**
Actes Administratifs
Avis au public **2912**
Divers
Avis au public..... **2913**

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Notice

JUGURTHA

SA au capital de 5 500 000 Dinars

Siège social : 10 Habib Bourguiba - Ariana 2080

Identifiant Unique : 1327369B

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la société anonyme JUGURTHA, réunie en date du 23/11/2023, à 12h30, dont le procès-verbal a été déposé auprès du Registre National des Entreprises, le 15/12/2023 sous le numéro 2023185558, a décidé d'augmenter le capital social de deux millions (2.000.000) Dinars pour le porter de cinq millions cinq cent mille (5.500.000) Dinars à sept millions cinq cent mille (7.500.000) Dinars par l'émission de vingt mille (20.000) actions nominatives nouvelles de numéraire.

Les actions nouvelles seront émises, chacune, au prix de deux cent Dinars Tunisiens (200 TND) composé de cent 100 DT de nominal et d'une prime d'émission de cent Dinars Tunisiens (100 TND) à libérer intégralement lors de la souscription.

Conformément à l'article 300 du Code des Sociétés Commerciales, l'Assemblée Générale Extraordinaire sus-indiquée a décidé de supprimer le droit préférentiel de souscription pour la totalité de l'augmentation de capital et de réserver celle-ci à BIAT CAPITAL RISQUE.

La totalité du prix d'émission, soit deux millions (2.000.000) Dinars, devra être versée en totalité au moment de la souscription, au compte indisponible n°08203000523201004774 ouvert au nom de la société auprès de la BIAT, agence Mégrine.

Les souscriptions seront reçues au siège social de la société et ce, pendant un délai maximum de 15 jours, commençant le jour de la parution de la présente notice au Journal Officiel de la République Tunisienne. Ce délai sera toutefois clôturé de façon anticipée dès la souscription intégrale du montant représentant l'augmentation de capital.

Il est en outre précisé concernant la société Jugurtha :

- Que son objet social principal est l'exploitation d'une clinique mono-disciplinaire d'ophtalmologie

- Que sa durée est de 99 ans à compter de sa constitution définitive;

- Que tout actionnaire, quelque soit le nombre des actions qu'il détient, pourra être admis aux assemblées d'actionnaires et que chacun d'eux dispose, dans ces assemblées, d'un nombre de voix égal à celui des actions qu'il détient,

- Que la répartition du résultat est décidée après approbation des comptes de l'exercice, compte tenu de la constitution de la réserve légale, des affectations décidées par l'Assemblée Générale; et

- Que le boni de liquidation est réparti entre les actionnaires.

2023402996SANB2

Notice d'augmentation de capital

Au capital de 29 100 000 dinars

Siège social : Zone Industrielle Bir Mcherga Gare 1193, Zaghouan

Identifiant Unique : 1155487B

Dénomination : FONDINOR

Objet social : Fonderie et fabrication des pièces en fonte

Forme juridique : Société anonyme

Capital social Avant Augmentation : 29 100 000. DT divisé en 291 000 actions de 100 DT chacune

Siège social : Zone Industrielle Bir Mcherga Gare 1193, Zaghouan

Dépôt provisoire : Suivant PV de l'assemblée générale extraordinaire en date du 6/12/2023 enregistré à la Recette des finances de Bir Mchergua le 15/12/2023 sous le n°23701099, quittance n°20396, déposé au Registre National des Entreprises le 15/12/2023 sous le n°AC061782023

Montant de l'augmentation : 12 000 000 Dinars divisées en 120 000 actions de 100 Dinars chacune sans prime d'émission à souscrire et à libérer en numéraire.

Délai de souscription : 1 Mois à partir de la publication du présent avis au J.O.RT avec possibilité de clôture anticipée en cas de souscription intégrale avant l'expiration du dit délai.

2023402998SANB2

Notice d'augmentation de capital en numéraires

Société «VILAVI»

Société anonyme

Siège social : 79 Rue 9007 Sidi Fathallah - Tunis

Identifiant Unique : N°1131931X

Affiliation Caisse Nationale de Sécurité Sociale n°00342090-68

Objet social : La fabrication de glaces et de crèmes glacées

Durée : 99 années

En application des dispositions de l'article 164 et 302 du code des sociétés commerciales, il est porté à la connaissance du public qu'en vertu du PV de l'assemblée générale extraordinaire du 16 décembre 2023, enregistré à la recette des finances Bouargoub, le 19 décembre 2023, sous le n°23501211, quittance n°M033496, dont une copie a été déposée au Centre National du Registre des Entreprises en date du 19 décembre 2023 sous le n°AC011792023, il a été décidé d'augmenter le capital de la société de (5.075.000) dinars à (25.075.000) dinars en numéraires et ce suivant les procédures et les caractéristiques ci-après décrits :

- Montant de l'augmentation en numéraires : 20.000.000 dinars.

- Nombre d'actions à souscrire en numéraires : 2.000.000 actions à souscrire en totalité et à libérer intégralement lors de la souscription.

- Valeur nominale des actions à émettre : 10 dinars chacune.

- Délai de souscription : les actionnaires bénéficient d'un délai de 15 jours pour la souscription à l'augmentation du capital avec possibilité de clôture anticipée en cas de souscription intégrale avant l'expiration dudit délai.

- Avantages particuliers : Aucun.

- Conditions d'admission aux assemblées d'actionnaires et d'exercice du droit de vote et stipulations relatives à la répartition du résultat, à la constitution de réserves et à la répartition du boni de liquidation: aucun changement par rapport aux statuts.

- Modalités de convocation de l'assemblée générale: Suivant les conditions légales.

- Dépôt des fonds : Auprès de la :

* Banque Zitouna, Agence Centrale Le kram, compte N°25000000000121001539.

* Union bancaire pour le commerce et l'industrie «UBCI», Agence 14 Janvier Tunis, compte N°11016000126008378891.

* ARAB TUNISIAN BANK «ATB», Agence El Mechtel, compte N°01004027119200678120.

2023403000SANB2

Augmentation de capital

Notice destinée à l'information du public

Conformément aux dispositions de l'Article 164 et 302 du CSC du code des sociétés commerciales

La Société anonyme AZUR DETERGENT

Capital social : 74.230.000 Dinars

Siège social : 5 Rue de l'Energie Eolienne - Z.I Charguia 1 - Tunis

IU : 1487623K

En application des dispositions des articles 164 et 302 du Code des Sociétés Commerciales, il est porté à la connaissance du public qu'en vertu de procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 14/12/2023 enregistré à la Recette de l'enregistrement des actes de sociétés - 1er bureau - Tunis, le 19/12/2023 sous le Numéro 23506029 Quittance n°M10982 qu'il a été décidé d'augmenter le Capital social de la société et de le porter de 74. 230. 000 à 99. 230, 000 dinars et ce par apport en numéraire à hauteur de 25.000.000 de dinars.

Dénomination sociale : Société AZUR DETERGENT

Forme juridique : Société Anonyme

Identifiant Unique : 1487623K

Siège social : 5 Rue De l'Energie Eolienne -Z.I Charguia 1 - Tunis

Objet social : La Production de Produits Chimiques de Savonnerie de Détergents solides et liquide, Produits d'entretien Ménager et également la Production des Insecticides pour l'hygiène publique.

Durée : 99 ans

Capital social : 74 230 000 dinars en cours d'augmentation pour être porté à 99 230 000 dinars et ce par apport en numéraire à hauteur de 25.000.000 de dinars.

Dépôt légal : une copie du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 14/12/2023 enregistré à la recette des finances de l'enregistrement des actes de sociétés, 1er bureau - Tunis le 19/12/2023, enregistrement numéro 23506029 Quittance n°M10982, a été déposé au Registre National des Entreprises le 19/12/2023 sous le n°AC011802023 où toute personne peut en prendre communication.

Modalités de l'augmentation : l'Assemblée générale extraordinaire décide d'augmenter le capital social de la société en numéraire d'un montant de vingt cinq million (25.000.000) Dinars Tunisiens pour faire passer le capital de la Société d'un montant de soixante quatorze millions deux cent trente mille dinars Tunisiens (74.230.000 TND) à un montant de quatre vingt dix neuf millions deux cent trente mille (99 230 000) dinars Tunisiens et ce par l'émission de deux millions cinq cent mille (2.500 000) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix (10) dinars chacune, étant précisé que les nouvelles actions souscrites sont à libérer en totalité lors de la souscription.

La dite augmentation est réservée aux deux actionnaires, la société SICAR AMEN et la société SICAR INVEST, les autres actionnaires renoncent à leur droit préférentiel de souscription sans contrepartie.

Banque dépositaire :

Les fonds provenant de la souscription en numéraire de la SICAR AMEN seront versés au compte indisponible auprès de l'AMEN BANK- Agence Mohamed V, ouvert sous le n°07807008134060612109.

Les fonds provenant de la souscription en numéraire de la SICAR INVEST seront versés au compte indisponible auprès de BNA BANK succursale de Tunis, ouvert sous le n° 03 135 1200321046594 64.

Délai de souscription : 15 jours à partir de la date de la parution de la présente notice au Journal Officiel de la République Tunisienne avec possibilité de clôture anticipée en cas de souscription intégrale avant expiration du délai de la souscription.

2023403014SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

COATS TRADING TUNISIE SARL

Société à Responsabilité Limitée Non-résidente

Capital social : 385.000 Dinars

52, Rue de Tissage - 2086 Douar Hicher - Manouba

I.U : 0983093N

Suivant un procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 15/11/2023 (enregistré à la Recette

des finances Douar Hicher, le 27/11/2023 sous n° QM070553 En°23702406).

Les associés approuvent les états financiers arrêtés au 31/12/2022.

Les associés ont décidé de nommer le Cabinet Ernst & Young (EY) représenté par Mr. Achref Guermech en qualité de commissaire aux comptes pour une durée de (3) trois années.

Dont un exemplaire du P.V a été déposé au Registre National des Entreprises sous l'identifiant unique n°0983093N le 13/12/2023 sous dossier n°2023184898.

2023403008SRLB2

COATS INDUSTRIAL TUNISIE SARL

Société à Responsabilité Limitée Non-Résidente

Capital social : 900.000 Dinars

52, Rue de Tissage - 2086 Douar Hicher - Mannouba

IU : 0983122A

Suivant un procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 15/11/2023 (enregistré à la Recette de l'Enregistrement des actes de Sociétés - 1er Bureau - Tunis, le 28/11/2023 sous n°QM010309 En°23805609).

Les associés approuvent les états financiers arrêtés au 31/12/2022.

Les associés ont décidé de nommer le Cabinet Ernst & Young (EY) représenté par Mr. Achref Guermech en qualité de commissaire aux comptes pour une durée de (3) trois années.

Dont un exemplaire du P.V a été déposé au Registre National des Entreprises sous l'identifiant unique n°0983122A le 13/12/2023 sous dossier n°2023184892.

2023403009SRLB2

ADVICE & CORPORATE INVESTMENT

Société à responsabilité limitée

Capital social : 83.500 dinars

Siège social : 6, Rue Ibn Hazm - Cité Jardins - Le Belvédère - 1002 Tunis

I.U : 0736476Y

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés du 12/12/2023 (enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés, 1er bureau Tunis - REAS le 15/12/2023 sous Qn°M010876 Enrg n°23505956).

Les associés ont décidé de dissoudre la société par anticipation et à l'amiable, et de nommer Mr Mohamed Ridha Ellouze en qualité de liquidateur pour une durée d'une (1) année avec les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de sa mission. Le siège de la liquidation est celui de la société.

Tout créancier de la société doit présenter ses titres de créance au liquidateur, au siège social de la société sis au 6, Rue Ibn Hazm - Cité Jardins - Le Belvédère - 1002 Tunis dans un délai de 30 jours à compter de la date de l'insertion du présent Avis au Journal Officiel de la République Tunisienne sous peine de forclusion.

Dont un exemplaire du P.V a été déposé au Registre National des Entreprises sous l'identifiant unique n°0736476Y sous dossier n°2023185829 en date du 18/12/2023.

2023403010SRLB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé, établi par maître Anouar Jelliti Avocat à Tunis centre Zarouk rue Ibn Khaldoun 4 Etages n°41, enregistré à la recette des finances La Marsa - Tunis le 29-11-2023 sous le n°23207425 Monsieur Oussama Gherib titulaire de la CIN n°10011672 a vendu au nom de son frère Wahbi Gherib CIN n°00369929 à Monsieur Zied Adhadhi titulaire de la CIN n°08048819 la totalité du fonds de commerce exploité dans le local sis au 17 rue Imem Abou Hanifa la Marsa - Tunis destiné à la vente des fruits secs.

Les éventuelles oppositions à la vente doivent avoir lieu dans les vingt jours à partir de la parution du présent avis au jort entre les mains du rédacteur de l'acte et à son étude.

Le présent avis a été publié au journal Echourouk du 8/12/2023.

2023T01221FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Par acte notarié rédigé par Maître Mrabti Najet et son assesseur Maître Dorsaf Arfaoui en date du 13/12/2023 Mme Nour El Houda Bent Hacen Zid a fait donation à son fils Mr Tijani Ben Moufid Bacheli tout le fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité comme coiffeur et beauté situé au n°122 rue Radhia Hadded Beb Bhar Tunis.

Toutes oppositions doivent être déposées à l'adresse du fonds pendant 20 jours de la parution de cet avis au JORT.

Cet avis a été publié aux journaux Le Quotidien et Echourouk du 20/12/2023.

2023T01224FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte SSP enregistré à la recette des finances Jedaida le 28/11/2023 sous le n°23201272 quittance n°M039777 Mr El Azaar Ben Mohamed El Mogadi a vendu à Mme Aida Bent Mustapha Ben Brik tout le fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité comme restaurant sis à cité Ennajet Jedaida Manouba.

Toute opposition sera déposée chez le Maître Basma Aouini son bureau sis à la route El Battan cité Ennajet Jedaida Manouba dans un délai de 20 jours de la date de la publication de cette annonce au JORT.

Cette annonce a été parue au journal Echourouk du 21/12/2023.

2023T01225FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un contrat de vente rédigé par maître Sellami Montasser le 6/12/2023 enregistré à la recette des finances de Sbiba le 7/12/2023 quittance n°M036818 Monsieur Hfidhi Mourad son domicile Ain Khmaissia Sbiba a vendu la moitié du fonds de commerce exploité comme boulangerie pâtisserie situé à l'Aneibia Boumefteh Ain Khmaissia Sbiba (RNE n°1804779A) pour le bénéfice de Monsieur Zeliti Foued son domicile Ain Elkhmeissia Sbiba.

La soumission des objections est dans les 20 jours suivant la date de publication de cette annonce dans le journal officiel de République Tunisienne chez Maître Sellami Montasser rue Alquods Sbiba.

Cette annonce est parue au journal "Assabah" du 15/12/2023.

2023T01226FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous-seing privé en date du 23 Novembre 2023 enregistré à la Recette des Finances de la nouvelle Médina en date du 11/12/2023 Quittance n°M083671 Enregistrement n°23206151 Monsieur Med Najib Limam a cédé à Monsieur Riadh Hammemi la Totalité du Fonds de Commerce exploité au local commercial sis au 48 Avenue de la République Ben Arous destiné à l'activité de Pizzeria et Restaurant Fast Foods.

Le prix de vente a été consigné entre les mains du rédacteur de l'acte Maître Walid Kanzoul Avocat près la cour de cassation. Toutes les oppositions éventuelles se font au local de la société Al meezane d'avocat sis 2 rue de Sfax Ben Arous dans un délai ne dépassant pas les vingt (20) jours à partir de la date de la parution de cet avis au Journal Officiel de la République Tunisienne. Un avis a été publié dans les journaux Achourouk et Le Quotidien le 15/12/2023.

2023R03021FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 23/10/2023 enregistré à la recette des finances Raoued Ariana, quittance n°M114686 enregistrement n°23005251, Madame Dalel Ben Ali Moussa titulaire de la carte d'identité nationale numéro 05775066 délivrée à Tunis le 5/01/2015, elle est désignée pour être contactée au cabinet de Monsieur Imed Al-Khashousi, huissier situé au numéro 13 avenue Pakistan 2ème étage - Lafayette - 1002 Tunisie, agissant en son nom pour signature son époux, Monsieur Rafik Ben Mohamed Bouajila, titulaire de la carte d'identité nationale numéro 05724853, délivrée à Tunis le 8/7/2009, en vertu d'une procuration signée le 26/12/2022.

Vend à monsieur Hamdi Ben Hssin Ben Ali Farah titulaire de la carte d'identité nationale numéro 07496348 délivrée à Tunis le 26/11/2019, vend le fonds de commerce ayant l'activité commerce de papeterie et librairie avec tous ses éléments matériels et moraux avec tous ses droits et tous avantages une vente complète, intégrale et irrévocable, toutes les objections à cette vente sont acceptées entre les mains de la rédactrice du contrat, Madame Salma Al-Gharbi avocate titulaire de carte d'identité nationale n°08323053 dont son bureau est situé au 13 rue Habib Bourguiba troisième étage, Ariana 2080. Le vendeur supporte les conséquences de toute objection sur les plans matériel et moral et s'efforce de contourner toutes les formes juridiques qui empêcheraient la réalisation de cette vente jusqu'à l'expiration des délais de notification et d'opposition, ce fonds est situé à rue municipale la petite Ariana, Ariana. Cette annonce a été publiée dans les journaux Echourouk et le Quotidien parus le 16 décembre 2023.

2023R03023FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Maître Rached Farhat, Avocat à la cour de cassation titulaire de la CIN n°039002834 et Identifiant fiscal n° 299125P-A-P-000, informe, qu'en vertu d'un contrat de vente d'un fonds de commerce en date du 5-12-2023 enregistré à la recette des finances d'Akouda le 12-12-2023 quittance n°43529 enregistrement n°23202649, Mosoab Ben Ridha SASSI titulaire de la CIN n°08726800 a vendu au profit de la Société Tam Tam Shopping société à responsabilité limitée en cours de constitution selon ses statuts légalisés en date du 4-12-2023 et son certificat de réservation de dénomination délivrée par le RNE en date du 30-11-2023 représentée par son gérant Nidhal HAJ ABDALLAH titulaire de la CIN n°06861586 l'intégralité du fonds de commerce sis sur la Route Touristique Tantana Akouda Sousse d'une superficie d'environ 75 m² destiné à la vente de tous les articles d'artisanat prêt-à-porter et tous commerces.

Les oppositions doivent être faites dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cette annonce au Journal Officiel et cela entre les mains du gérant de l'acheteuse Nidhal HAJ ABDALLAH Av. Khalifa Karoui Khezama Ouest Sousse. Cette annonce a été publiée aux journaux quotidiens "La Presse et Essahafa" le 16-12-2023.

2023S01507FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 8/12/2023 signé le 10/12/2023 enregistré à la recette des finances Farhat Hached Msaken Sousse le 12/12/2023 sous le n°23204088 quittance n°132814 Mr Ahmed Ben

Kechrida Titulaire de CIN n°02909474 a vendu à Mr Elhedi Kechrida titulaire de la CIN n°08449398 tous le fonds de commerce sis à Ejdiret Kroussia Sidi Elheni Sousse exploité comme Boulangerie.

Les éventuelles oppositions doivent se faire entre les mains de l'acheteur à son adresse celle du F.C dans un délai de 20 jours à partir de la date de parution au JORT sous peine de forclusion.

Le présent avis a été publié au journal Le Quotidien du 19/12/2023.

2023S01510FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré le 13/12/2023 à la Recette des Finances de la Marsa n° de quittance : 143342 et n° d'enregistrement : 23207744. La société de Services Agricoles - la Promotion Agricole du Nord I.U : 1384418M représentée par son gérant Aymen Ouechrine CIN n°08116092 a vendu à Sondes Bejaoui CIN n°02342880 le Fonds de Commerce exploité dans le commerce des viandes, au rez-de-chaussée de l'immeuble sis au n°64 Bis Rue Hédi Chaker n°3 arrondissement Cité Riadh La Marsa avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les éventuelles oppositions doivent être formulées entre les mains de la venderesse au local où est exploité le dit fonds de commerce et ce dans un délai n'excédant pas Vingt (20) jours à partir de la publication au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié au quotidien «le Quotidien» du 20/12/2023.

2023402997FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé, enregistré à la recette des finances kabaria le 4/12/2023 quittance n°M074001 et enregistrement n°23202827 avec un acte de précision enregistré à la recette des finances kabaria le 11/12/2023 quittance n°M075255 et enregistrement n°23902905, M. Makrem Ben Othmen, C.I.N 07231564 a vendu avec une procuration de la part de M. Marwen Ben Othmen C.I.N 07147344 la totalité du fonds de commerce exploite en tant que café 1ère catégorie sis à la R.C.H n°57 rue (10114) actuellement rue Ibn Chamaa Kabaria, Tunis à Mme Moufida saad C.I.N 05041632. Les oppositions seront reçues dans les délais de 20 jours de l'insertion de cet avis au JORT, au cabinet maître Mohamed Nejib Mekni Werhani, 73 rue Kamel Atatürk, Tunis. Cet avis a été publie aux deux journaux «Le Quotidien» et «Echourouk» le 19/12/2023.

2023403011FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu de l'acte SSP du 6/12/2023 enregistré à la recette des finances Ajim Djerba le 6/12/2023 quittance n°M026207, enregistrement n°23200708 Mme Samia Hadded, titulaire de la carte d'identité n°05072371 a vendu à Mme Besma Jerab titulaire de la carte d'identité n°09028953 demeurant à Ajim Jerba, le fonds de commerce destiné à la vente de prêt à porter et des produits artisanaux sis à Ajim Jerba, l'immeuble Keskes, Route Elmey.

Les oppositions doivent être déposées entre les mains de l'acheteur au siège du FC dans les 20 jours qui suivent la publication de la vente au JORT.

Cette annonce a été publiée aux journaux le Quotidien et Achourouk du 8/12/2023.

2023403018FCCC2

Location gérance libre

Gérance libre

Suivant contrat enregistré à la recette des finances El Yasminat le 21/6/2023 sous le numéro 23302164 quittance numéro M031989 Sté FNAC M.F n°0451139C son responsable légal Mr Jalel ben Mohamed Jamil a loué la totalité d'un fonds de commerce situé au 18 rue de Mercure ZI ben Arous à la Sté STIMM M.F n°1446134W son responsable légal Mr Saber Youssef Hamdi Prêt à affronter tous types de commerces et d'industries et ce pour une durée de (02) ans renouvelables à compter de 1er Mars 2023 avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions seront requises dans les 20 jours à partir de cette annonce à la Sté STIMM km 26 route nationale 3 Djebel ouest 1140 EL FAHS.

2023R03024FCCC3

Location gérance libre

Avenant, contrat de location fonds de commerce et renouvellement, licence d'exploitation boulangerie N°U81007

Suivant acte sous-seing privé, enregistré à la recette des finances Béni Khiar le 21/08/2023 sous le n°23701862 quittance n°M034549, Madame Fatma Baatout née le 10/01/1962 C.I.N 01795130 a loué à Mohamed Ben Ameur né le 02/4/1973 C.I.N 05133872, la totalité du fonds de commerce du local destiné à être exploité comme boulangerie (MF 1320492Y) sise à l'Avenue la Liberté Maamoura avec tous ses éléments corporels et incorporels et la gérance de la licence U81007.

Pour une durée de 7 ans renouvelables à partir du 01/3/2023 et finissant fin février 2030, les oppositions se font entre les mains du locataire au local concerné dans un délai de 20 jours de la parution de cette annonce au JORT.

Cette annonce a été publiée dans les journaux La Presse et Essahafa le 15/12/2023 (02/2200313).

2023R03025FCCC3

Location gérance libre

Suivant contrat de location du 11/12/2023 enregistré à la recette des finances de Mornag le 20/12/2023 sous le n°23302680 et quittance n°

M077004. Mme Ayari Naima MF519307V a loué ses fonds de commerce, sise à Mornag avenue Farhat Hached et rue de la mosquée qui ont pour activité le commerce des téléphones et accessoires, en gérance libre à la société HBA Phone com (SARL) MF1396574N représentée par son gérant Hassen Ben Ali et cela pour une durée de cinq ans commençant le 01/01/2024 renouvelable, a été publié au journal le Quotidien le 21/12/2023.

2023R03029FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Gérance Libre

Suivant contrat enregistré à la recette des finances de Borj Louzir le 8/12/2023 sous le n° d'enregistrement 23304874 quittance n°M087561. La société AL MZARAA son M.F. 0035723T représentée par son Directeur Général Mr. Naoufel Sassi a loué à la société JJ Sadfi Chicken MF : 1847699 représentée par sa Gérante Mme. Meriem Sadfi titulaire de la CIN n°09785481 la gérance libre d'un fonds d'AL MZARAA sis au 03 Rue Mustapha Mohsen Borj Louzir Ariana.

Les oppositions doivent être présentées entre les mains de locataire à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT.

Cet article a été déposé au journal le Quotidien du 19 décembre 2023.

2023402991FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Conformément au contrat de location du fonds de commerce daté le 12/10/2023 et enregistré à la recette des finances situé à l'avenue El Mahata le 27/11/2023 sous le numéro 23306114, quittance numéro 1072835, signé par Monsieur Bilel Fendri Titulaire de la carte d'identité nationale numéro 0039454 et Monsieur Yassine Bassem Fendri titulaire de la carte d'identité nationale numéro 05399287 au profit de la Société SWISS HOTEL en tant que société à responsabilité limitée ayant le matricule fiscal 167786C son siège social est domicilié à l'avenue Ahmed Tlili immeuble zarrouk centre bureau n°17 la totalité du bien commercial est exploitée dans l'activité d'un hôtel non classé, situé au 5 rue de la Suisse à Tunis, pour une durée de deux ans renouvelables pour la même période à partir du 15/10/2023.

Les parties s'engagent à se conformer à toutes les lois stipulées dans le code de commerce concernant la location d'un bien commercial.

2023402994FCCC3

Location d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat de location d'un Fonds de commerce enregistré à la Recette des Finances Rue El Jazira Tunis, en date du 13/12/2023 sous le n°23303642 Quittance n°M072737, Mr Safouan Ben Issam Ben Youssef CIN n°13026460, a loué à la Société THE MARY BAZAARD en cours de constitution, en la personne de sa représentante légale Mme Nadia Bent Mohamed Ben Mahmoud Touijer, titulaire de la CIN n°04793751, tout le Fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels, et sis au 49 Avenue Ali Trad, Rez-de-chaussée, Mont-Fleury Tunis, et exploité dans l'activité de vente de prêt à porter et ce pour une durée d'une année renouvelable à partir du 1er décembre 2023 jusqu'au 30 novembre 2024.

Les oppositions sont acceptées à l'adresse du Fonds de Commerce sus mentionnée dans un délai de 20 jours à compter de la date de parution au JORT.

Cet avis a été publié aux journaux Echourouk et Le Quotidien en date du 21/12/2023.

2023403002FCCC3

Location d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat de location d'un Fonds de commerce enregistré à la Recette des Finances Rue El Jazira Tunis, en date du 13/12/2023 sous le n°23303643 Quittance n°M072740, Mr Safouan Ben Issam Ben Youssef CIN n°13026460, a loué à la Société THE MAGIC BACKSTAGE en cours de constitution, en la personne de sa représentante légale Mme Nadia Bent Mohamed Ben Mahmoud Touijer, titulaire de la CIN n°04793751, tout le Fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels, et sis au 49 Avenue Ali Trad, Rez-de-chaussée, Mont-Fleury Tunis, et exploité dans l'activité de confection du prêt à porter et accessoires et ce pour une durée d'une année renouvelable à partir du 1er décembre 2023 jusqu'au 30 novembre 2024.

Les oppositions sont acceptées à l'adresse du Fonds de Commerce sus mentionnée dans un délai de 20 jours à compter de la date de parution au JORT.

Cet avis a été publié aux journaux Echourouk et Le Quotidien en date du 21/12/2023.

2023403003FCCC3

Location d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat de location d'un Fonds de commerce enregistré à la Recette des Finances Rue El Jazira Tunis, en date du 13/12/2023 sous le n°23303641 Quittance n°M072728, Mr Safouan Ben Issam Ben Youssef CIN n°13026460, a loué à la Société Behind The Door Film en cours de constitution, en la personne de sa représentante légale Mme Nadia Bent Mohamed Ben Mahmoud Touijer, titulaire de la CIN n°04793751, tout le Fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels, et sis au 49 Avenue Ali Trad, Rez-de-chaussée, Mont-Fleury Tunis, et exploité dans la production de l'audio-visuel, et ce pour une durée d'une année renouvelable à partir du 1er décembre 2023 jusqu'au 30 novembre 2024.

Les oppositions sont acceptées à l'adresse du Fonds de Commerce sus mentionnée dans un délai de 20 jours à compter de la date de parution au JORT.

Cet avis a été publié aux journaux Echourouk et Le Quotidien en date du 21/12/2023.

2023403004FCCC3

Location d'un fonds de commerce

(Gérance libre)

Suivant contrat de location d'un fonds de commerce en gérance libre établi par l'avocat Monsieur Mahdi BOUAOUAJA le 27 Juillet 2023, enregistré le 10 Août 2023 à Tunis à la recette des finances de la rue El Jazira, Tunis sous n°23302311 quittance n°M040628, Monsieur Mongi Ben Mohamed BOUSBIA a loué à Monsieur Mokhtar Ben Khaled BAGHDADI tout le fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels à usage de café de 1ére catégorie connu sous la dénomination de « Café Azaiz» sis à Tunis, 43-45, Boulevard Bab M'nara et ceci pour une durée d'une année ferme commençant le 01 Août 2023 et finissant le 31 juillet 2024.

Cette annonce a été publiée dans les journaux La presse et Essahafa le 15 décembre 2023.

2023403016FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Syndicat des Copropriétaires de la Résidence

«CARTHAGE GARDEN»

Lotissement Les Résidences du Parc - Lot n° HC 1.2.2 Les Jardins de Carthage Ain Zaghouan Nord

En vertu du procès-verbal de l'Assemblée Générale Constitutive du 14 octobre 2023 enregistré à la recette des finances La Goulette en date du 24/11/2023 sous le numéro 23708660 quittance n° M121953 et en vertu de l'accord obtenu de la Municipalité du Kram en date du 13 décembre 2023 sous n°1941, il a été décidé de constituer «Le Syndicat des copropriétaires de la Résidence CARTHAGE GARDEN» et de désigner les membres du comité de syndic comme suit :

- Monsieur Riadh Badr titulaire de la CIN n°05595579 en qualité de Président du syndic

- Monsieur Mohamed Lamine Louati titulaire de la CIN n°04369498 en qualité de trésorier du syndic

- Monsieur Atef Ben Chedly titulaire de la CIN n°07114786 en qualité de membre du syndic

- Monsieur Hatem Ben Neji titulaire de la CIN n°00471940 en qualité de membre du syndic

- Monsieur Marouane Hammouda titulaire de la CIN n°08743794 en qualité de membre du syndic

- Monsieur Mohamed Kassar titulaire de la CIN n°00309949 en qualité de membre du syndic

- Monsieur Moez El Mabrouk titulaire de la CIN n°05445412 en qualité de membre du syndic.

2023T01220APSF1

Constitution d'un syndic de copropriétaires

Suite au procès-verbal de l'assemblée générale constitutive conclu le 5/8/2023 enregistré à Victor Hugo Sousse le 17/10/2023 sous le n°23802171 décidé la constitution du syndic des copropriétaires de la résidence de l'assurance CTAMA sise au lotissement de l'AFH Sahloul4 - Sousse sous la dénomination «NAMATEX4» par désignation de :

Monsieur Walid ben Mahmoud Kammoun : Président

Monsieur Abdelaziz Krizi : Trésorier

Messieurs Jaber Jaabar, Chawki Souli et Ahmed ben Hammouda des membres.

2023S01509APSF1

Constitution du syndicat de copropriétaires de l'immeuble à usage d'habitation bureautique et commercial - Immeuble FARAH

Sise à 129 avenue Farhat Hached Sfax

Suivant le procès-verbal de l'assemblée générale constitutive et élective du 19/10/2023 enregistré le 25/10/2023 à la recette des finances rue Arbi Zarrouk Sfax sous le n°23703306 quittance n°M051339 le syndicat des copropriétaires de l'Immeuble à usage bureautique habitation et commerciale résidence FARAH sise à 129 avenue Farhat Hached a été constitué et le bureau syndical a été élu à l'unanimité et composé comme suit :

Monsieur Omar Hachicha, CIN 11031630 : Président du syndicat

Monsieur Radhouane Feki, CIN 01325667 : Secrétaire Général

Monsieur Imed Cherif, CIN n°05278072 : Trésorier

Une copie du P.V de l'assemblée enregistrée a été déposée à la municipalité de Sfax le 01/11/2023.

2023X01632APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : Association Tunisienne pour le Développement de l'Epileptologie (ATDE).

Siège social : Route Al Ain, Immeuble Ahmed, Km 2,5, B.P. 13, Sfax 3051, République Tunisienne

Ses objectifs :

1. Contribuer à l'amélioration des connaissances sur l'épilepsie et œuvrer à la conduite d'études et de recherches scientifiques et épidémiologiques dans le domaine de l'épilepsie

2. Contribuer à la réalisation des activités scientifiques et culturelles.

3. Etablir des relations avec des associations ayant des objectifs similaires

Procès-verbal de constat n°13440 du 20 septembre 2022.

Composition :

Présidente : Chahnez Charfi Triki

Trésorière : Fatma Kammoun Fek

Secrétaire générale : Houda ben Othman.

2023X01633APSF1

Constitution d'une association

Nom : Hannibal sport Association à Gafsa.

Siège social : Avenue Monastir, Quartier Diouana, Sidi Ahmed Zarrouk, Gafsa, B.P. 2112

* Objectif : Former et entraîner les jeunes, les encourager, développer leurs capacités physiques et artistiques, et les faire progresser aux plus hauts niveaux sportifs et moraux.

- Président d'Association : Nouredinne Brahmi

- Vice-président : Rhadia Daw

- Secrétaire général : Fahem Dahri

- Vice-Secrétaire général : Ramzi Ayachi

- Trésorier : Mohamed Dhaw

- Membre : Chakima Badri

* Spécialités : Gymnastique.

2023X01634APSF1

Homologation de résolutions

Renouvellement des membres du comité d'un syndic

Complexe résidentiel et commercial El Manazeh

Cité el Manazeh - Kalaa Séghira - Sousse

Suivant PV électorale en date du 17/9/2023, enregistré à la recette des finances de Cité Erriadh Sousse le 16/10/2023, il a été décidé toute infraction au droit de propriété commune sera poursuivi judiciairement, ainsi que l'élection de comité du syndic se compose de :

Président : Zarrougui Abderrazak

Secrétaire Général : Barahim Ali

Trésorière : Aboud Karima.

2023S01455APSF2

Syndic Résidence Baya Rue des Citrons Soukra Ariana

Nomination du bureau de syndic

Suivant PV en date du 17/9/2023 enregistré à la recette des finances Borj Louzir le 4/10/2023 sous le n°23703955 et quittance n°M74263 : l'élection d'un nouveau bureau de syndic comme suit :

- Monsieur Mohamed Rouached : Président

- Khalil Abid : Trésorier

- Messieurs Mohamed Dabech, Lotfi Jridi, Imed Mourad, Ahmed Bouguacha : Membres

Le syndic a reçu l'autorisation de la municipalité de Soukra le 11/12/2023 sous le numéro 5700.

2023403005APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques

Après déduction du prix de 40%

L'adjudication aura lieu par devant la chambre de saisies immobilières du tribunal de 1ère instance de Sfax le 29/01/2024 à partir de 9 h.

Créancier poursuivant : BH BANK en la personne de son représentant juridique sis à rue 18 Rue Mohamed Elkhames ; B.P 1080 Tunis qui a désigné son lieu de correspondance le cabinet de son avocat maître Sarbeji Salma avocat à la cour de cassation demeurant à la rue Aboulkacem Echebbi immeuble Alyssa centre bloc B 3ème étage n°306 Sfax.

Débiteur saisi : Habib Dhieb demeurant au 52 avenue Hédi Chaker 3021 sakiet ezzit Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Sarbeji Salma avocat à la cour de cassation demeurant à la rue Aboulkacem Echebbi immeuble ilyssa centre bloc B 3ème étage n°306 sfax.

Description de l'immeuble saisi : La totalité de l'immeuble objet du titre foncier n°66408 Sfax dénommé «sirine» consiste en un local qui fait partie du coté nord du rez-de-chaussée d'un immeuble de deux étages sis à la route de Tunis km7 qui se trouve entre deux rues dont l'ouverture du coté sud, limité du coté sud par Mongi Dhieb ; du coté est par Ridha Dhieb ; du coté ouest par avenue Hédi Chaker et du coté nord par une rue équipée de l'électricité et de l'eau.

Mise à prix : quatre vingt quatre milles dinars (84.000.000D) après déduction du prix de 40% en plus des dépenses cotées dont la valeur est de 2054.303 dinars.

La visite aura lieu tous les jours ouvrables de 10h a 16h.

Pour d'autres renseignements contactez le greffe du tribunal de 1ère instance de Sfax où est déposé le cahier des charges ainsi que le bureau de l'avocat poursuivant Maître Sarbeji Salma.

2023X01599VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

1) Avocat poursuivant : Maître Afifa Chaabouni 30 avenue Hédi Chaker Sakiet Ezzit Sfax.

2) Créancier poursuivant : Mounir Njeh enseignant ayant son siège à la Route de Tunis Sakiet Ezzit Sfax.

3) Débiteur saisi : Fawzi Samet, ouvrier, demeurant à la route Mahdia km 2 rue testour à coté mosquée Bustan Sfax.

4) Immeuble saisi : 7 parts indivises de la totalité de 24 parts de l'immeuble objet du titre foncier n°42461 dénommé Hilène 22 Sfax situés à Sfax au coin de 2 rues l'un d'eux aboutit à la route n° 16 allant de Sfax vers Sousse à travers la Chebba et consiste en un terrain sur lequel est bâti un immeuble ayant pour surface 7 ares 24 ce divisé en 24 parts inscription 84 n°195.

5) Mise à prix : Deux cent trente deux mille deux cent quatre vingt trois dinars 333 millimes (232283 .333 D) frais en sus.

Pour participer aux enchères il faut consigner le 1/3 de la mise à prix et missionner un avocat et pour les étrangers ils doivent se munir des autorisations exigées.

6) Date et lieu de la vente : la vente aura lieu lundi 29/01/2024 à 9h au tribunal de 1ère instance de Sfax.

7) Visite de l'immeuble : la visite de l'immeuble saisi peut avoir lieu tous les jours pendant les horaires du travail.

Pour plus de renseignements s'adresser au tribunal de 1ère instance de Sfax ou au cabinet de l'avocat poursuivant.

2023X01636VEPA1

Vente aux enchères publiques

Maître Akram Zribi

Avocat près la cour de cassation

37, avenue Taher Ben Ammar Manar 2 Tunis

71 882 519

MF : 553818K

Poursuivant : Faicel Ben Youssef Derbal élisant domicile à l'étude de Me. Akram Zribi Avocat, 37 avenue Taher Ben Ammar Manar 2 Tunis.

Partie saisie : Farhat Ben Abdallah Ayed, résidant 14 rue Esfizari cité Les Pins La Marsa Tunis, élisant domicile à l'étude de Maître Mourad Gasmi, avocat au 17 avenue Habib Themeur 5ème étage Tunis.

Avocat poursuivant : Maître Akram Zribi, avocat près la cour de cassation, 37 avenue Taher Ben Ammar Manar 2 Tunis MF 553818K

Fondement de l'exécution : Jugement civile rendu par la cour d'Appel de Tunis n°38620 le 7-10-2013 confirmé par l'arrêt de la cour de cassation n°13607/2014 du 23/3/2015 portant obligation à Farhat Ayed de payer à Faicel Derbal la somme de 80 mille dinars prix de vente de la voiture objet du contrat de vente, 50 dinars frais de la carte grise et 300 dinars honoraires d'avocat en plus des dépenses légales.

Description de l'immeuble : la totalité de la propriété "Dar Derbal" objet du TF 79457 Tunis, qui consiste à un lot à vocation habitation, superficie 416m² sis au 14 rue Esfizari cité les Pins La Marsa Tunis, comprenant une villa se composant de : (1) sous sol surface 192 m², comporte salon, couloir, cuisine, hall, débarra, 3 chambres de rangement, 2 chambres séjours, salle de bain. (2) RDC surface 160m² se compose d'un hall, salon, salle à manger, couloir, cuisine, salle à manger en structure légère de 32m² salle de bain et escalier au premier étage, abri pour voiture. (3) un étage surface 168 m² se compose de hall, salle d'eaux, couloir, chambre à coucher, salle de bain, 3 suites chacune se compose de chambre à coucher et salle de bain, et une suite parentale se compose de chambre à coucher, dressing et salle de bain.

Charges réelles grevant l'immeuble :

- Hypothèque sur la totalité de l'immeuble à titre de sûreté pour un montant de quatre vingt mille dinars, outre les intérêts, au profit de la BIAT inscrite le 26-3-2003 dépôt Tunis registre 05/03 n°166.

- Hypothèque sur la totalité de l'immeuble à titre de sûreté pour un montant de deux cent dix mille dinars, outre les intérêts, au profit de la BIAT inscrite le 17-9-2005 dépôt Tunis registre 05/23 n°284.

- Hypothèque sur la totalité de l'immeuble à titre de sûreté pour un montant de quatre vingt dix mille dinars, outre les intérêts, au profit de la BIAT inscrite le 21-6-2011 dépôt Tunis registre 2/11 n°4102.

- Hypothèque sur la totalité de l'immeuble à titre de sûreté pour un montant de deux cent cinquante mille dinars, outre les intérêts, au profit de la BIAT inscrite le 25-11-2013 dépôt Tunis registre 02/13 n°7543.

- Hypothèque sur la totalité de l'immeuble à titre de sûreté pour un montant de cent cinquante mille dinars, outre les intérêts, au profit de la BIAT inscrite le 27-5-2014 dépôt Tunis registre 02/14 n°3686.

- Droit au logement accordé à Madame Rakia Slama, grevant toute l'immeuble, inscrit le 24-11-2022 registre 1/22 n°23892.

- Commandement sur le registre foncier "saisie d'immeuble immatriculé" grevant la totalité de l'immeuble sur demande de Faicel Derbal et une poursuite entamée par Me. Akram Zribi avocat sis au 37 avenue Taher Ben Ammar Manar 2 Tunis, inscrite le 16-11-2023 registre 2/23 n°2011.

Mise à prix : 1.589.358,000 DT selon rapport d'expertise de Mme. Tayssir Akrimi, en vertu d'une ordonnance sur requête n°91965 rendue par le président du tribunal de 1ère instance de Tunis 1 le 25-2-2022 et exécutée le 27-01-2023. Outre les frais de poursuite qui seront fixées le jour de l'audience dans l'affaire n°8342.

Date et lieu de la vente : la vente de la propriété aura lieu mardi 23 janvier 2024 à partir de 9h du matin à la salle réservée à la chambre des criées du Tribunal de première instance de Tunis 1, palais de justice avenue Bab bnet Tunis.

La visite de l'immeuble est possible chaque jour pendant les horaires légaux.

Celui qui veut participer à l'adjudication doit faire par l'intermédiaire d'un avocat et doit consigner le tiers de la mise à prix à la caisse de consignations ou ayant présenté à cet effet un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable et ce en application des dispositions de l'article 425 CPCC. Pour les étrangers il faut se munir de l'autorisation du gouverneur de la région.

Pour plus amples renseignements contacter le Greffe du Tribunal de 1ère instance de Tunis 1 ou bien le cabinet de l'avocat poursuivant durant les heures de travail.

2023402999VEPA1

Vente aux enchères publiques

Suite à une saisie immobilière

Etude de Maître Melliti Emna

Avocate à la cour de cassation

Partie poursuivante : L'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie S.A représentée par son P.D.G siège social 139, avenue de la Liberté Tunis, I.U n°0002707P.

L'Avocat poursuivant : Maître Melliti Emna Avocate à la cour de cassation - 18 rue Ressas El Menzah 1 tél/ 71 230 203, MF 81033HAP000.

Partie poursuivie : Mr Abdeljalil Ben Mansour HAJJI. C.I.N n°01317380 demeurant au n°10 rue du Kef Cité Chaker Mégrine, et à l'ongle de la rue Mongi Bali n°18, et la rue Saleheddine El Ayoubi Cité Erriadh Mornag.

Immeuble saisi et mis en vente : la totalité de la propriété dénommée «Ben Nasr» objet du titre foncier n°4118 Ben Arous, sise au n°18 à l'ongle de la rue Mongi Bali, et la rue Saleheddine El Ayoubi Cité Erriadh Mornag, d'une superficie de 389 m², il s'agit d'une bâtisse composée d'un rez-de-chaussée d'une superficie de 190 m² comportant trois chambres, salon, salle à manger, salle de bain, salle d'eau, une cuisine, une chambre de service avec douche, un studio d'une superficie de 25m² composé d'une chambre, une cuisine une salle d'eau, un abri de voiture, et de trois étages, la superficie de chaque étage est de 190m² environ, chaque étage est composé de deux appartements, chaque appartement des trois se trouvant sur la droite est composé de deux chambres, salon, une véranda, salle de bain, une cuisine, et les trois qui se trouvent sur la gauche sont composés de deux chambres l'une d'elles avec véranda, une cuisine, un séchoir, une salle de bain.

La mise à prix : est fixée à neuf cent soixante cinq mille huit cent trente sept dinars 217 Millimes (965.837DT217) frais en sus.

Date et lieu de l'Adjudication : Le jeudi 18 janvier 2024 à partir de 9h à l'audience des saisies immobilières auprès du tribunal de première instance de Ben Arous.

La visite est possible tous les jours de la semaine el pour plus amples informations consulter le cahier des charges au greffe du tribunal de première Instance de Ben Arous ou au cabinet de l'Avocat poursuivant.

Observation : Tout participant aux enchères doit consigner le tiers de la mise à prix à la trésorerie ou présenter un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable avant la date de l'adjudication par l'intermédiaire d'un Avocat et pour les étrangers l'obtention de l'autorisation du gouverneur.

2023403001VEPA1

Adjudication d'un immeuble non immatriculé

Etude et Avocat poursuivant : Maître Bouzaiene Houcine Avocat à la cour de cassation Immeuble El Mafez, Place du marché Siliana.

Partie poursuivante : Saadawi Ezzedine - Walid - Fawzi - Adel - Ines - Souad - Mounira - Kesraoui - Kafia Jbeli, domicilié à cité Salah Siliana, Tarhouni Nabil domicilié à Gabel Siliana.

Contre : Anis Kesraoui, Domicilié à cité Salah Siliana.

Désignation de l'immeuble :

1- Immeuble non immatriculé situé à cité salah siliana superficie 64 m².

2- Local commercial rue estiklel Siliana superficie 30 m².

La mise à prix : cent cinquante mille dinars (150 000D).

La date de l'adjudication : Le mardi 23 janvier 2014 (23/01/2024) à partir du 9h du matin à la salle des ventes immobilières au tribunal.

Conditions de visite de l'immeuble :

Chaque jour du 8h du matin à 18h.

Les étrangers ne peuvent pas participer qu'après l'obtention de l'autorisation du gouverneur de Siliana.

Les enchères sont portés par l'intermédiaire d'un avocat et ne peuvent y prendre part que les personnes ayant consignes au moins le tiers de la mise à prix à la caisse des dépôts et des consignations ou ayant présentées à cet effet un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable.

2023403015VEPA1

Avis aux créanciers

Ouverture des procédures de règlement judiciaire

Société CARRELAGE CHAIEB - SARL

Route de Jammel 5036 Menzel Hareb

MF : 1373801 F

CNSS n° : 550710 - 41

En vertu de la décision de Monsieur le Président du tribunal de première instance de Monastir n°89 du 12/12/2023, il a été décidé :

- Ouverture des procédures de règlement judiciaire au profit de la société CARRELAGE CRAIEB avec une période de contrôle de neuf mois renouvelables.

- Désignation de Madame Souad JOUILI comme juge commissaire

- Nomination de Monsieur Zied Ben Amor, Administrateur judiciaire pour l'élaboration d'un plan de sauvetage

- Interdiction au demandeur de règlement de transférer les biens de la société ou leurs hypothèques.

- Suspendre les procédures d'exécution visant à récupérer les biens meubles ainsi que le recouvrement des créances antérieures à la date d'ouverture de règlement judiciaire à l'égard du débiteur ou du garant réel ou personnel, avec la suspension des prescriptions jusqu'au prononcé du jugement, suspendre les intérêts bancaires, y compris les intérêts sur les crédits de leasing et les pénalités de retard.

Tous les créanciers sont appelés à inscrire leurs créances avec les pièces justificatives auprès de l'administrateur judiciaire à l'adresse suivante 3 Rue Général Kefi,

khezama est, 4051 Sousse (tél 29069245, email : zied.benamor@topnet.tn) dans un délai de 30 jours à partir de la date de parution de cette annonce.

2023S01511VEPA2

Faillite de la Société SYPHAX AIRLINES

Aéroport International Sfax Thyna 3018 - Sfax

I.U : 1214643A

En vertu du jugement rendu par la chambre civile de la Cour d'appel de Sfax sous le n°85190 en date du 11 décembre 2023, la Société Syphax Airlines, inscrite au registre national des entreprises sous le n°1214643A, a été déclarée en faillite. Le Tribunal a désigné Madame Sonia Ben Messaoud en tant que juge commissaire et Monsieur Nizar BARKIA syndic de la faillite.

Conformément aux dispositions des articles 530 et 531 du code de commerce, les créanciers doivent produire leurs créances au syndic de la faillite sis à la Rue Nasria, Imm. Tej, Bloc A, 3ème étage, B. 34, 3027 Sfax El-Jadida, Téléphone 74405305 et ce dans un délai de quinze jours à partir de la date de publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne (ce délai est augmenté de 60 jours pour les non-résidents ainsi que pour les dettes fiscales et celles de la CNSS).

2023X01635VEPA2

Clôture de la procédure de redressement judiciaire

SOCIETE DE PROMOTION IMMOBILIERE EL FAOUZ en la personne de sa représentante juridique, SARL Identifiant unique 0415873Y, domiciliée au cabinet de Maître Salwa Harzallah avocate sis au 7, rue Hooker Doolittle 1002 Belvédère Tunis.

En vertu du rapport du juge des entreprises en difficulté auprès du tribunal de 1ère Instance de Monastir en date du 15/7/2022 il a été décidé :

- De se conformer à l'exécution du programme de redressement judiciaire tel que prononcé dans l'affaire 42/09 en date du 17/2/2009.
- La reprise de la capacité de paiement de la société El Faouz
- De déclarer la clôture de la procédure de redressement judiciaire de ladite société ainsi que des actes subséquents,
- D'autoriser l'inscription de cette décision au registre du commerce, la publication au journal officiel (JORT) et dans deux journaux quotidiens dont un en langue arabe.

2023403006VEPA2

Décision d'ouverture des procédures judiciaires

Numéro 356 du 6/12/2023

En vertu de l'ordonnance n°356 du 6/12/2023 par le tribunal de 1ère instance de l'Ariana, il a été décidé l'ouverture des procédures de règlement judiciaire pour la société «COMPACTOR AFRICA» SARL identifiant unique n°1785474B et la désignation du juge commissaire Mme Marwa Azizi chargée du dossier et l'administrateur judiciaire maître Chichi Youssef, 42 Av Hédi Chaker 4ème étage n°11 Lafayette, Tél 94.495,415, pour vérifier la véritable situation économique et financière de l'entreprise et la possibilité de son redressement.

Les créanciers sont invités à déclarer et présenter leurs titres de créance à l'administrateur judiciaire dans un délai d'un mois à compter de la publication au JORT.

2023403007VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SIMATRA

ZI Jebel El Oust

BP N°36 - 1111 Zaghouan

MF : 1155976/P/A/M/000

RC : B06111512010

Les actionnaires de la société «SIMATRA S.A» au capital de 18 500 000,000 DT sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire le 11 Janvier 2024 à 10H au siège social de la société, ZI Djebel El Oust BP N°36 - 1111 - Zaghouan - Tunisie, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Ratification du mode et du délai de convocation de la présente Assemblée,
- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2022,
- Lecture et approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2022 arrêtés par le conseil d'administration,
- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes au titre de l'exercice 2022,
- Approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2022,
- Approbation des conventions indiquées dans le rapport spécial du commissaire aux comptes,
- Approbation du résultat de l'exercice 2022,
- Approbation du rapport de gestion au titre de l'exercice 2022,
- Quitus au Président Directeur Général et aux Administrateurs,
- Affectation du résultat,
- Approbation des Décisions des Conseils d'Administration par l'Assemblée Générale Ordinaire,
- Pouvoir pour accomplir les formalités Légales.

2023R03022SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

De la société «LE RACCORDEMENT SA»

Société anonyme

Au capital de 3.420.000 DT

Siège social : Zone industrielle de doukhane - LOT numéro 2- Route Tunis Km 32 - Route principale numéro 1 Délégation el Hencha - 3010 Sfax

Registre national des entreprises : 1291899E

CNSS : 33785605

Le commissaire aux comptes Mr Saber Dammak convoque les

actionnaires de la Société «Le Raccordement SA» à l'assemblée générale extraordinaire le vendredi 19 janvier 2024 à 10h au siège social de la société sis à la Zone industrielle de doukhane - Lot numéro 2- Route Tunis Km 32 - Route principale numéro 1 Délégation el hencha - 3010 Sfax pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Demande d'éclaircissements au sens de l'article 420 de la Loi n°2016-36 du 29 avril 2016, relative aux procédures collectives.

2. Autorisation pour faire les publications juridiques nécessaires.

2023X01631SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société «Arab Ivestment Company» AIC

SA au capital de 240.000 DT

Siège social : 11 av. Habib Bourguiba - Ain Zaghouan - Tunis

IU : 0509069V

Les actionnaires de la Société AIC sont convoqués à la réunion de l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le 15 janvier 2024 à partir de 10h du matin (Heure du Maroc) à l'hôtel HILTON Tanja - Maroc, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen de la continuité de l'exploitation.

- Dissolution de la société et nomination d'un liquidateur.

- Questions diverses.

2023402995SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire relative à l'exercice 2022

Qui se tiendra le vendredi 19 janvier 2024

MENINX HOLDING SA

SA au capital de : 81 000 000 DT

Siège social : 15 Avenue de Carthage 1000 Tunis

Identifiant Unique : 1014721 J

Les actionnaires de la société MENINX HOLDING sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires qui aura lieu le vendredi 19 janvier 2024 à 11 h au siège social de la société sis au 15 Avenue de Carthage, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification du mode et délais de convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire

2. Lecture et approbation du rapport de gestion individuel de l'exercice 2022

3. Lecture du rapport général et spécial des co-commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2022

4. Examen et approbation des conventions réglementées

5. Information des fonctions de direction occupées dans d'autres sociétés par les administrateurs, le président du conseil et le directeur général

6. Approbation des états financiers individuels de l'exercice 2022

7. Affectation du résultat de l'exercice 2022

8. Quitus aux membres du conseil d'administration et au Directeur Général

9. Ratification de la cooptation d'un administrateur

10. Pouvoirs et formalités

Nous mettons à la disposition des actionnaires au siège de la société le rapport de gestion individuel relatif à l'exercice 2022 établi par le conseil d'administration, les états financiers individuels relatifs à l'exercice 2022, l'aval des cautionnements, avals et garanties données par la société et des sûretés consenties par elle, le texte du projet des résolutions proposé à l'assemblée, les rapports des co-commissaires aux comptes, ainsi que la liste des actionnaires.

2023403012SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Qui se tiendra le vendredi 19 janvier 2024

MENINX HOLDING SA

SA au capital de : 81 000 000 DT

Siège social : 15 Avenue de Carthage 1000 Tunis

Identifiant Unique : 1014721 J

Les actionnaires de la société MENINX HOLDING sont convoqués à l'assemblée générale extraordinaire qui aura lieu le vendredi 19 janvier 2024 à 13h au siège social de la société sis au 15 Avenue de Carthage, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1/ Ratification du mode et délais de convocation de l'Assemblée Générale Extraordinaire

2/ Mise à jour et en conformité juridique des statuts de la société

3/ Pouvoirs et formalités.

Les actionnaires délibéreront sur l'ordre du jour de l'assemblée conformément aux dispositions du code des sociétés commerciales et des statuts.

2023403013SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société SWIVER INVEST

Société anonyme

Capital social : 340.040 dinars

Siège social : immeuble carte, entrée b 7ème étage centre urbain nord Menzah 4 - Tunis

Identifiant unique : 1557371Z

les actionnaires de la société SWIVER INVEST sont invités à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le lundi 22 janvier 2024 à 10h du matin au siège social de la société en vue de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1- Révocation d'administrateurs

2- Pouvoirs pour formalités

Tous les documents relatifs à l'assemblée générale des actionnaires sont mis à la disposition des actionnaires au siège social de la société.

2023403017SANB3

ACTES ADMINISTRATIFS

Avis au public

Avis au public

Le public est informé que Madame Mathlouthi Besma titulaire de C.I.N n°08434734, résidente à Kalâa

khébira du gouvernorat de Sousse, a présenté une demande enregistrée au gouvernorat de Sousse sous le n°24667 en date du 24 Novembre 2023 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie consistant en une Huilerie située à route Kondar Zaarna, délégation Kalaâ Khebira, conformément aux plans annexés à demande susvisée et qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat et de la délégation de Kalaâ Kbira.

Toutes les réclamations ou observations que les intéressés croiraient devoir présenter contre l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par Messieurs le Gouverneur de Sousse ou le délégué de Kalaâ Kbira, dans un délai d'un mois à compter de la date d'insertion de cet avis.

Le public est informé que Mr Romdhani Ismaiil a présenté une demande enregistrée au siège du Gouvernorat de Kairouan sous le n°17100 en date du 10 novembre 2023 en vue d'obtenir une autorisation d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie dont l'activité consiste en une huilerie sise à kalel bouhajla du Gouvernorat de Kairouan a présenté une demande enregistrée au siège du Gouvernorat, conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés aux siège de la délégation de Bouhajla. Toutes les réclamations que les intéressés croiraient devoir présenter contre l'exploitation de l'établissement seront reçues par le délégué de Bouhajla ou le Gouverneur de Kairouan dans un délai d'un mois à compter de la date d'affichage de cet avis.

Le public est informé que l'Office National de l'Assainissement «ONAS» dont le siège social est situé au n°32 de la rue Hédi Nouira 1001 Tunis, a présenté une demande enregistrée au Ministère de l'Industrie, des Mines de l'Energie sous le n°8427 en date du 9 Août 2019 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie consistant en une station d'épuration des eaux résiduaires domestiques et une unité de valorisation de biogaz par cogénération provenant de la méthanisation des boues issues de la station située à la localité de Hamdoun de la délégation d'Al-Zaouia Al-Qsiba Al- Thuraiyat du gouvernorat de Sousse et ce conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat de Sousse, de la municipalité de Sousse et de la municipalité de Zaouiet Sousse.

Toutes les réclamations ou observations relatives à l'incommodité éventuelle de l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par Monsieur le Gouverneur de Sousse ou Madame la Secrétaire Générale de la Municipalité de Sousse ou Monsieur le Secrétaire Général de la Municipalité de Zaouiet Sousse ou Monsieur le Directeur de la Sécurité au Ministère de l'Industrie, des Mines et de l'Energie dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis.

Le public est informé que l'Office National de l'Assainissement «ONAS» dont le siège social est situé au n°32 de la rue Hédi Nouira 1001 Tunis, a présenté une demande enregistrée au Ministère de l'Industrie, des Mines et de l'Energie sous le n°572 en date du 13 Juillet 2020 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie consistant en une station d'épuration des eaux résiduaires domestiques et une unité de valorisation de biogaz par cogénération provenant de la méthanisation des boues issues de la station située à El Aguila de la délégation d'El Ksar du gouvernorat de Gafsa et ce conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat de Gafsa ou de la municipalité d'El Ksar.

Toutes les réclamations ou observations relatives à l'incommodité éventuelle de l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par Monsieur le Gouverneur de Gafsa ou Monsieur le Secrétaire Général de la Municipalité d'El Ksar ou Monsieur le Directeur de la Sécurité au Ministère de l'Industrie, des Mines et de l'Energie dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis.

Le public est informé que la Société HRM des Déchets Industriels Valorisables dont le siège social est situé au lot n°27 à la zone industrielle d'El Agba Innopark du gouvernorat de Tunis, a présenté une demande enregistrée au Ministère de l'Industrie, des Mines et de l'énergie, sous le n°7326 du 22 Septembre 2023 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de première catégorie consistant en unité de collecte et compactage de tissus et de cuirs, située à l'adresse ci-dessus.

Toutes les réclamations ou observations relatives à l'incommodité éventuelle de l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par le Monsieur du Gouverneur de Tunis ou Monsieur le chargé de la gestion des affaires de la municipalité d'El Hrairia ou Monsieur le directeur de la Sécurité au Ministère de l'Industrie, des Mines et de L'énergie, dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis.

DIVERS

Avis au public

Notification de la perte d'un titre de propriété

Monsieur Dhekre Eddine Zâara titulaire de la carte d'identité n°04180117 déclare la perte du titre de propriété n°03/37883 se rattachant du titre financier n°130093 Sousse auquel il a eu un certificat de perte de l'appart de la poste de police Binbla à la date du 6/9/2022 sur n°301 appartenant à sa mère décédée Mongia Mansour. Cette déclaration est faite pour valoir ce que de droit.

2023S01508DIVD2